

F.A.Q.

MOBILITE INTERNATIONALE

Table des matières

CAMPAGNES D’AFFECTATION	2
LA CAMPAGNE :	2
BOURSES :	6
HANDICAP :	7
SCORES DE LANGUE :	8
DOUBLES DIPLOMES :	9
APRES AFFECTATION.....	10
LOGEMENTS :	10
VISAS (Principalement zone Hors Europe) :	11
BILLETS D’AVION :	12
ASSURANCES :	13
COURS :	14

CAMPAGNES D'AFFECTION

LA CAMPAGNE :

Q. Comment puis-je participer à la campagne d'affectation ?

1. L'équipe de la DRI (*Direction des Relations Internationales*) recevra une liste d'étudiant validée par la scolarité du programme en question (*BACH ou MGE*) et utilisera cette liste pour contacter par mail tout ceux ayant la possibilité de partir à l'étranger.
2. Par la suite, vous devrez impérativement fournir un score de langue officiel (*IELTS, TOEFL, TOEIC, Duolingo, CERCL*) valide, maximum jusqu'à 6 mois après la campagne d'affectation, **AVANT LA DATE LIMITE** communiquée par le service des Relations Internationales ! Aucun score ne sera accepté après cette date ! Merci donc de bien vérifier le test et le score de langue demandé par le ou les Universités qui vous intéressent. Nous vous rappelons que chaque Université choisit le score de langue à fournir et que nous ne sommes en rien responsables de cette décision. Le nom du score de langue demandé par le partenaire se trouvera sur le « Tableau des exigences » communiqué par mail et sur la « map monde » se trouvant sur l'Intranet. Le score de langue devra être envoyé au Dép. des Langues (languesetcultures@bsb-education.com) s'il provient d'un centre externe.
3. Une fois votre score à jour, la DRI mettra en place le système d'affectation à l'aide de votre matricule étudiant et qui nous aura été communiqué par chaque scolarité puis, nous importerons les universités disponibles pour le semestre concerné par la campagne. Une fois la campagne paramétrée, plus aucun score de langue tardif ne sera accepté !
4. La veille de l'ouverture de la campagne, nous vous enverrons un mail de rappel pour vous prévenir de vous connecter sur vos espaces personnels.

Q. Suis-je obligé de participer à la campagne, même si je ne souhaite pas partir ?

- ➔ Oui ! Que vous souhaitiez partir ou non, vous avez l'obligation de répondre à la campagne. Merci de sélectionner la réponse qui vous convient le mieux parmi celles proposées dans la campagne. Chaque situation aura sa réponse. Et petit plus, en répondant à la campagne dès l'ouverture, vous éviterez des mails de relance de notre part, et qui dit mail en moins, dit moins de notification et de pollution inutile sur votre boîte mail étudiante !

Q. Suis-je obligé de partir à l'étranger ?

- ➔ Oui, il est obligatoire pour les **Master Grandes Ecoles (MGE)** de partir, minimum un semestre à l'étranger pour pouvoir être diplômé.

***Seules exceptions pour les MGE :** Faire une Alternance, faire un MSc, être déjà parti avec BSB, avoir un handicap empêchant toute mobilité.

Merci de contacter la direction de votre programme pour toute demande de dispense !

Q. Combien de réponses puis-je sélectionner ?

- ➔ Minimum 1 vœux pour un semestre et 1 pour le Double Diplôme.
- ➔ Maximum 10 vœux et 4 pour le Double Diplôme.
- ➔ Vous pourrez les changer jusqu'à la dernière minute.

Q. Et si je change d'avis après la campagne ?

- ➔ Si vous rater cette campagne, la scolarité de votre programme vous recontactera tout au long de votre scolarité pour connaître vos choix de parcours à travers d'autres campagne de choix de parcours.

Q. Comment faire mes vœux sur la campagne ?

- ➔ La campagne sera disponible sur votre espace personnel étudiant.
- ➔ Après avoir cliqué sur la campagne d'affectation, cliquez sur « saisir ou modifier vos choix ».

The screenshot shows a web interface for a student portal. At the top left, a button labeled 'Saisir ou modifier vos choix' is highlighted with a red box. Below it, the text 'Répondre à une campagne' is visible. The main content area is divided into several sections:

- Numéro étudiant :** [Redacted]
- Session de programme :** Master in Management à 23:55
- Nom :** [Redacted]
- Campagne :** Affectations semestre à l'étranger S4 2023. Si vous vous destinez à un contrat d'apprentissage (alternance) au S4 prochain ou bien à une année césure vous n'êtes pas concerné par cette campagne. Si vous faites le choix d'un départ en S4 EN JANVIER 2023, nous vous demandons maintenant de candidater sur les universités qui vous intéressent EN RESPECTANT IMPERATIVEMENT LES EXIGENCES DE CELLES-CI (cf tableau disponible sur l'intranet).
- Portable :** [Redacted]
- Répondre avant le :** 27/06/2022

Below these sections, there is a large block of text providing instructions for the application process, including a deadline of 27/06/2022 and a note that the system will validate choices based on the maximum number of places per response.

At the bottom, there is a section titled 'VOUS CHOIX' with the following information:

- Prénom :** [Redacted]
- Mail :** [Redacted]
- Année d'étude :** 1ère Année
- Statut :** Terminée
- Vous avez répondu le :** [Redacted]

- ➔ Après avoir choisi « OUI », cliquez sur « suivant ».

Répondre à une question de type liste

Annuler mes réponses Suivant

Répondez à la question suivante

Question :
Souhaitez-vous partir en université étrangères au S4 (janvier 2023) ?

Nombre minimum de réponses à sélectionner : 1

Nombre minimum de catégories à sélectionner : 0

SÉLECTIONNEZ VOTRE (VOS) RÉPONSE(S) :

Priorité

Oui

Priorité

Non

RÉPONSES POUR LESQUELLES VOUS ÊTES EXCLU(E) :

Nombre maximum de réponses à sélectionner : 1

Nombre maximum de catégories à sélectionner : 0

➔ Choisissez les destinations souhaitées en faisant bien attention de cocher l'université et en sélectionnant, par ordre croissant, chaque université.

➔ Cliquez sur « suivant ».

Répondre à une question de type Spécifique avec priorité

Annuler mes réponses Suivant

Répondez à la question suivante

Question :
Pour quelles universités souhaitez-vous postuler pour votre affectation en semestre 4 à l'étranger ?

Nombre minimum de réponses à sélectionner : 0

Nombre minimum de catégories à sélectionner : 0

SÉLECTIONNEZ VOTRE

	Priorité
<input checked="" type="checkbox"/> [Cours Français] Belgique - HEC - ECOLE DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE	1
<input checked="" type="checkbox"/> [Cours Français] Belgique - ICHEC BRUSSELS MANAGEMENT SCHOOL	2
<input checked="" type="checkbox"/> [Cours Portugais] Brésil - ESPM - ESCOLA SUPERIOR DE PROPAGANDA E MARKETING, CAMPUS SAO PAULO	3
<input type="checkbox"/> [Cours Portugais] Brésil - IBMEC RIO DE JANEIRO	
<input type="checkbox"/> Brésil - ESPM - ESCOLA SUPERIOR DE PROPAGANDA E MARKETING, CAMPUS PORTO ALEGRE	
<input type="checkbox"/> [Cours Portugais] Brésil - INSPER	
<input type="checkbox"/> [Cours Français] Canada - UQAM, ECOLE DE GESTION (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)	
<input type="checkbox"/> Canada - UNIVERSITÉ DE MONCTON	

➔ C'est validé ! Vous pourrez changer vos vœux en retournant que la campagne jusqu'au dernier jour de la campagne. Cliquez sur « fermer ».

Envoi d'un mail récapitulatif au répondant

Fermer

Merçi d'avoir répondu à cette campagne. Un mail récapitulatif vient de vous être envoyé sur votre adresse internet.

Q. Comment se déroule le jury d'affectation ?

- ➔ Votre score de langue vous permet uniquement de sélectionner les universités qui vous intéressent. Plus votre score est élevé, plus vous aurez de choix possible.
- ➔ Le jury, quant à lui, prendra en compte votre moyenne générale pour classer les étudiants, meilleurs au moins bon. Donc plus votre moyenne sera haute, plus vous aurez de chance d'être affecté à votre premier vœu. Nous continuerons l'affectation en descendant dans le classement au fur et à mesure du nombre de places restantes chez le Partenaire.
- ➔ Attention, même si vous êtes en bas du classement, un miracle peut toujours arriver, et vous pouvez toujours être affecté à votre premier vœu.
- ➔ Le jury se réserve tout de fois le droit de ne pas vous affecter, même s'il reste de place, si votre moyenne générale ne correspond pas à celle demandée par le partenaire. Merci donc de bien vérifier le tableau des exigences qui vous sera communiqué par courriel avant la fin de la campagne.

Q. Quand vais-je savoir si je suis affecté ?

- ➔ Que la décision soit favorable ou défavorable, vous recevrez une réponse dans les 24h après le jury d'affectation. Merci de patienter avant de nous contacter.

Q. Je ne suis pas satisfaite de mon affectation, suis-je obligé de partir ?

- ➔ Que vous soyez affecté à votre 1^{er} ou 10^e vœu, une fois le jury terminé, vous ne pouvez pas vous désister.
Attention de bien faire attention aux vœux que vous effectués sur la campagne et de ne pas faire des vœux par dépits !

BOURSES :

Q. Puis-je bénéficier d'une bourse si je pars à l'étranger ?

- ➔ Oui, merci de vous diriger vers le **HUB** ([CLIQUEZ ICI](#))
 - Les étudiants du campus de Dijon peuvent bénéficier de la Bourse **AQUISIS**.
Les étudiants partants en Erasmus+ peuvent également en bénéficier.
Attention : Cette bourse est sur critères sociaux.
Vous avez 30 jours après votre arrivée dans le pays d'accueil pour déposer votre dossier.
 - Les étudiants du campus de Lyon peuvent bénéficier de la Bourse **BRMIE**.
Les étudiants partants en Erasmus+ ne peuvent pas en bénéficier.
Vous devez IMPERATIVEMENT déposer votre dossier avant de partir dans le pays d'accueil.
 - Les étudiants partant en Europe (*Turquie, Hong Kong Baptist Univ. et Royaume-Uni y compris*).
Les campus de Dijon et Lyon confondus peuvent bénéficier de la bourse **Erasmus+**.
 - Certaines Régions françaises peuvent également proposer des bourses (*Ex. Normandie, pour les étudiants possédants une adresse en Normandie*).
Attention, les bourses régionales ne peuvent pas être cumulées entre elles.
 - L'école propose également différents dispositifs de bourses pour les étudiants ([CLIQUEZ ICI](#)).

Q. Puis-je bénéficier deux fois de la bourse AQUISIS ?

- ➔ Non, la bourse **AQUISIS** (*de la Région Bourgogne Franche-Comté*) ne peut être demandé qu'une seule fois sur toute votre scolarité, Bachelor et MGE compris.

Q. Puis-je bénéficier de la Bourse de l'AMI ?

- ➔ Non, les étudiants d'écoles de commerces **ne peuvent pas bénéficier de l'AMI**. Cette bourse est réservée aux établissements publics.

Q. Et si je ne peux pas bénéficier de la bourse ?

- ➔ BSB n'est en rien responsable de la non-attribution des bourses.
Les bourses sont certes, un droit, mais pas un dû.

HANDICAP :

Q. Puis-je partir si je suis en situation de handicap ?

- ➔ Oui, sauf contre-indication de votre médecin, vous pouvez partir en mobilité internationale. Vous pourrez également bénéficier d'un accompagnement selon les partenaires. Attention, une majorité de pays d'Asie et d'Afrique ne reconnaissent pas les handicaps dits invisibles, donc faites bien attention aux destinations que vous pourriez choisir. L'école fait également son possible pour prévenir les partenaires avant votre départ pour mettre en place des aménagements spéciaux, si besoin. Une fois sur place, ce sera la responsabilité de l'étudiant de prendre contact avec le bureau des relations internationale du pays d'accueil pour confirmer votre demande d'aménagement.

SCORES DE LANGUE :

Q. Ai-je besoin d'un score de langue pour participer à la campagne ?

- Non, mais c'est **FORTEMENT** recommandé. En effet, un score de langue anglais vous ouvrira bien plus de destinations pour la campagne. Sans score de langue, vous n'aurez accès qu'aux écoles francophones, qui sont très peu et possèdent peu de places disponibles.

Q. A qui dois-je envoyer mon score de langue si je l'ai passé à l'extérieur de BSB ?

- Au département des langues (languesetcultures@bsb-education.com) avant la date limite d'envoi.

Q. Est-ce que je dois envoyer mon score de langue au Département des langues si je l'ai passé à BSB ?

- Non, si vous avez passé votre score de langue à BSB, le Département des langues le téléversera directement sur votre profil étudiant.

DOUBLES DIPLOMES :

Q. Puis-je faire un Semestre et un Double Diplôme ?

- Oui, mais uniquement le S3 en semestre et un Double diplôme pour le S5 et S6. Il s'agit du parcours international manager.

Q. Pourquoi ne puis-je pas effectuer un S4 + un Double Diplôme ?

- Afin de vous inscrire en Double Diplôme, nous avons impérativement de votre dernier bulletin de notes plusieurs mois avant le début de la mobilité, sur demande du Partenaire. En effectuant votre semestre 4 à l'étranger nous n'avons aucune garantie de recevoir votre bulletin à temps, d'où la décision de ne pas autoriser les étudiants à effectuer un Double Diplôme en plus du S4.

Q. Quelles sont les conditions pour effectuer un Double Diplôme ?

- Pour effectuer un Double Diplôme, il faut avoir la moyenne requise, le test et le niveau de langue requis par la ou les Universités visées et valide au moment de la campagne et ne posséder aucun rattrapage.

APRES AFFECTATION

LOGEMENTS :

Q. L'école m'aide-t-elle à trouver un logement à l'étranger si je ne souhaite pas vivre sur le campus ou si le partenaire ne possède pas de résidence universitaire ?

→ Non, la recherche de logement est la responsabilité de l'étudiant.

L'école ne se charge en rien de cela.

Nous vous conseillons de prendre contact avec les étudiants déjà partis ou actuellement sur place pour soit obtenir les contacts de leurs anciens propriétaires, soit reprendre leur bail à leur départ.

VISAS (Principalement zone Hors Europe) :

Q. Puis-je faire ma demande de visa juste après mon affectation ?

- Non. Il faut attendre la fin des inscriptions chez le partenaire et l'envoi des lettres d'acceptation de leur part pour pouvoir faire votre demande de visa.
Sans cette lettre, pas de visa. Merci donc de patienter le moment venu.

Q. L'école m'aide-t-elle pour les démarches de demande de visa ?

- Non, la demande de visa est la responsabilité de l'étudiant.
L'école ne se charge en rien de cela.
Merci de vous renseigner auprès des Ambassades pour connaître les modalités de demandes de visa et également de demander conseil aux étudiants déjà partis.
Il se peut également que votre pays d'accueil ne demande pas de visa, mais plutôt de déposer une autorisation électronique d'entrée sur le territoire, faisable en ligne avant votre départ.

Q. Les délais d'envoi des lettres d'acceptation sont trop court ! Et si l'Ambassade mettait trop de temps à délivrer mon visa et que je ne pouvais pas partir à temps ?

- Pas de panique, les Ambassades ont l'habitude des délais de traitement court et font en fonction des urgences pour le traitement des visas.
Le plus important c'est de bien suivre les instructions et de préremplir les documents demandés pour le visa, afin que vous n'ayez plus qu'à prendre rdv à l'Ambassade avec tous les documents nécessaires.
Attention, l'oubli d'un document peut ralentir le process auprès de l'Ambassade et ainsi ralentir le traitement de votre visa.

BILLETS D'AVION :

Q. Puis-je prendre mes billets d'avion juste après avoir été affecté dans une université ?

- Nous déconseillons FORTEMENT l'achat des billets d'avion, de train, etc. tant que le partenaire ne vous a pas communiqué les dates d'orientation qui sont, pour la plupart, obligatoires. Ne pouvant cependant pas vous interdire d'acheter vos billets d'avions et étant parfaitement conscients du prix des billets qui augmentent de semaines en semaines, nous vous demandons de prendre l'option « modification/remboursement » qui vous permettra de changer au moins une fois les dates de votre vol. Attention de bien regarder les modalités de ces options pour éviter toute arnaque de la part de la compagnie aérienne.

ASSURANCES :

Q. Dois-je prendre une assurance pour mon séjour à l'étranger ?

- Oui, vous devez obligatoirement souscrire à une assurance internationale en France, que ce soit via nos partenaires (Chapka) ou une autre compagnie d'assurance.
Attention, certains Partenaires universitaires peuvent même vous demander de prendre, en plus, leur assurance privée (C.f. les Universités aux Etats-Unis qui obligent de souscrire à leurs assurance privée).

COURS :

Q. Si j'effectue un semestre à l'étranger, les cours font-ils partie du tronc commun ou puis-je choisir ?

- Vous avez la possibilité de choisir, parmi le nombre de crédits autorisé par l'accord passé entre nos deux écoles, parmi, entre-autre, les cours de Business in Administration, Finance et Management, et un cours de n'importe quelle spécialité qui sera considéré comme un cours d'ouverture, mais qui doit cependant avoir un lien avec le pays d'accueil.

Q. Puis-je choisir plus de cours que le nombre de crédits autorisé ?

- Non, vous devez sélectionner le nombre exact de crédits demandés par BSB. Il se peut que certaines écoles Partenaires ne proposent que des cours avec des crédits impairs, ou pairs, ce qui pourrait vous amener à avoir un ou deux crédits en plus.

Q. Que se passera-t-il si j'échoue un cours ou plusieurs ?

- Le jury de validation de votre mobilité se réserve le droit de vous faire passer des rattrapages pour les cours ratés, soit sur table, soit sous forme de dossier à rendre. Il se peut également que le partenaire puisse vous proposer de passer des rattrapages chez eux, si le temps vous le permet.